

15 MAI 2023

Séance du Comité Syndical du 10 mai 2023

Date de convocation : 3 mai 2023

Délibération n°2023-07

Objet : Approbation du compte administratif 2022

Le 10 mai 2023, le Comité Syndical, régulièrement convoqué suite au report, faute de quorum, de la réunion du 2 mai 2023, s'est réuni à Chevilly-Larue et en visio conférence, sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin, la Présidente.

Nombre de membres composant le Comité Syndical : 28

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 1

Présents : Jean-Daniel AMSLER, Patrick ATTARD, Régine BOIVIN, Murielle BOURREAU, Antoine BRUNO, Clément DECROUY, Richard DELL'AGNOLA, Ségolène DE LARMINAT, Michel JOLIVET, Nathalie LAVILLE, Patrick LEROY, Bruno MARCILLAUD, Antoine MORELLI, Mélanie NOWAK, Evelyne RABARDEL, Nicolas TRYZNA, Stéphanie DAUMIN.

Pouvoir de Marie-Christine SEGUI pour Jean-Daniel AMSLER,

Le quorum étant atteint,

M. Patrick LEROY a été désigné secrétaire de séance ;

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.5111-1 et L.5722-1,

Vu l'arrêté du Préfet du Val-de-Marne n°2016/1572 du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier,

Vu le compte de gestion 2022 présenté par le Trésorier d'Orly,

Vu les statuts du Syndicat et notamment l'article 7-3,

Ayant entendu le rapport de Madame la Présidente,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Sous la présidence de M. TRYZNA , Vice-Président, Madame la Présidente Stéphanie DAUMIN ayant quitté la salle,

VOTE

DECIDE A L'UNANIMITE

Article unique :

Arrête les résultats de l'année 2022 de la manière suivante :

- Section d'investissement
 - Recettes : 10 313 847,70 €
 - Dépenses : 202 298,38 €
- Soit un excédent de : 10 111 549,32 € (R001)
- Section de fonctionnement
 - Recettes : 555 007,39 €
 - Dépenses : 624 118,16 €
- Soit un déficit de : 69 110,77€ €

Le résultat en investissement est un excédent de : **+ 10 111 549,32€**

Au résultat d'investissement, il faut ajouter les résultats de l'année 2021 qui présentaient un excédent de 13 887,10 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 en investissement est donc de + 10 125 397,02€

Le résultat 2022 en fonctionnement est un déficit de : **- 69 110,77 €**

Au résultat de fonctionnement, il faut ajouter les résultats de l'année 2021 qui présentaient un excédent de 151 802,12 €.

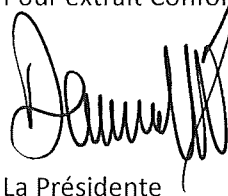
Le résultat de clôture de l'exercice 2022 en fonctionnement est donc un excédent de : + 82 691,35 €.

Le résultat global de clôture présente donc un excédent de **+ 10 208 088,37 €**

PRÉFECTURE DU VAL-DE-MARNE

15 MAI 2023

Fait et délibéré ce jour
Pour extrait Conforme



La Présidente
Par délégation,